

**COPIE**

## Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 20 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

### **I- Mesures normatives.**

Au titre de ces mesures, le Conseil a adopté les décrets portant :

- modification des statuts du Centre de partenariat et d'expertise pour le développement durable et nomination des membres de son Conseil de gérance ; puis
- modification du décret n° 2017-039 du 25 janvier 2017 constatant l'approbation de la création de l'Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural.

### **II-Communications.**

#### **II-1. Autorisation de signature d'accords spécifiques entre l'Agence nationale d'Approvisionnement en Eau potable en Milieu rural (ANAEPMR) et les communes du Bénin.**

Ces accords font suite à la convention signée entre l'Agence et les communes, dans le cadre de l'approvisionnement en eau en milieu rural.

Ils visent à consolider les acquis du projet d'accès universel à l'eau potable et permettront notamment de :

- poursuivre l'extension rapide de l'accès à l'eau potable au profit des populations des zones rurales ;
- professionnaliser l'exploitation, l'entretien et la maintenance des systèmes mis en place aux fins d'assurer la pérennisation des services d'adduction d'eau potable en milieu rural.

Ce faisant, l'ANAEPMR apportera son assistance aux communes dans le domaine du service public d'adduction d'eau potable en milieu rural. Aussi, le Conseil a-t-il autorisé la signature de ces accords spécifiques entre l'Agence et les communes concernées.

## **II-2. Réalisation des travaux de réaménagement et de reconfiguration des accès et des parkings extérieurs de l'aéroport international de Cotonou.**

Ces travaux visent à favoriser un niveau de service dudit aéroport en conformité avec les standards internationaux.

La société qui l'exploite a identifié comme solution à la congestion et aux désagréments causés aux usagers, le réaménagement et la reconfiguration de ses accès ainsi que de ses parkings extérieurs.

En effet, la configuration actuelle des accès à l'aéroport n'offre pas la qualité de mobilité requise aux usagers et contraste avec le nouveau cadre architectural de la zone aéroportuaire en cours de finalisation.

C'est pourquoi, tenant compte de la complexité des travaux à réaliser, la Société des Aéroports du Bénin a lancé une procédure qui a abouti à la sélection de l'entreprise COLAS AFRIQUE qui dispose de solides références dans le domaine.

Quant au contrôle et à la surveillance des travaux, ils seront assurés par le bureau BEI CORP.

## **II-3. Réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement de la voie : carrefour Général Brathier-clôture parc Mivvo, dans la commune de Sèmè-Podji (PK10).**

Lesdits travaux tiennent de la nécessité, entre autres, d'améliorer la praticabilité de la voie concernée par la pose de pavés, d'assurer un bon drainage des eaux, d'assainir la zone du projet et de réduire les nuisances causées aux usagers.

Il est en outre prévu, au titre des aménagements, la construction d'une bretelle, avec un collecteur, pour l'évacuation des eaux.

Pour en assurer l'exécution diligente et selon les normes requises, le Conseil a retenu l'entreprise SOGEA SATOM. La mission de contrôle et de surveillance, quant à elle, est confiée au Bureau CECO BTP Ingénieurs.

Fait à Cotonou, le 20 mai 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-